

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2694**

commune (s) :

objet : Marché attribué à la société Cete Apave Sudeurope - Contrôle des émissions (air, eau, résidus, bruit) issues du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-Sud - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Apave Sudeurope SAS

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 10 octobre 2011

Décision n° B-2011-2694

objet :	Marché attribué à la société Cete Apave Sudeurope - Contrôle des émissions (air, eau, résidus, bruit) issues du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-Sud - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché à la société Apave Sudeurope SAS
service :	Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° B-2010-1809 du 13 septembre 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché avec la société Cete Apave Sudeurope ayant pour objet le contrôle des émissions (air, eau, résidus, bruit) issues du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-Sud.

La société Cete Apave Sudeurope a cédé, à titre d'apport partiel d'actif à la société Apave Sudeurope SAS, sa branche complète et autonome d'activité française (contrôle non réglementaire, de formation professionnelle, activités de laboratoire et de conseil), aux termes d'une décision prise par les associés de la société Apave Sudeurope SAS en assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2010.

La société Apave Sudeurope SAS, dont le siège social se situe ZI, avenue Gay-Lussac 33370 Artigues est inscrite sous le numéro RCS Bordereaux 518 720 925 - code NAF : 7010Z.

Il convient donc de passer un avenant de transfert pour le marché précité.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société Apave Sudeurope SAS à se substituer ainsi à la société Cete Apave Sudeurope dans le marché communautaire dont elle est titulaire, soit le marché n° 10481410 notifié le 6 octobre 2010, à compter de la date de notification du présent avenant.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Cet avenant ne change en rien les clauses du marché susvisé ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 10481410 conclu avec la société Cete Apave Sudeurope concernant le contrôle des émissions (air, eau, résidus, bruit) issues du centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon-Sud au profit de la société Apave Sudeurope SAS.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.